



Refus de ma fille de 5 ans 1/2 d'aller chez son pere

Par **soanewdep**, le **21/07/2009** à **14:09**

Bonjour,

Mon ex mari est parti avec une femme le jour de la fête des pères, ma fille avait 15 mois. Depuis toujours leur relation n'est pas simple, des hauts des bas mais bon en arrondissant les angles et en prenant sur moi car bien évidemment le père ne se remet pas en question, il y allait bon gré malgré, il y a même eu un passage où elle se faisait vomir la bas. Depuis mars, elle refuse catégoriquement. La 1ère fois il est reparti sans elle en lui demandant de lui téléphoner pour lui dire qu'elle ne voulait pas venir... passons !

Il devait la prendre une semaine aux vacances d'avril mais il l'a ramené au bout de 45 mns parce qu'elle lui a dit être contente de partir comme ça elle n'allait pas au centre aéré... je passe sa colère et les mots qu'il a dit devant elle comme "cela fait 4 ans qu'elle me ourrit mes we" "je ne veux plus assumer ça" "j'ai refait ma vie j'ai 2 enfants".... elle a tout entendue puisqu'elle était dans la voiture. Le we suivant il n'est pas venu. Depuis terminé, refus total, j'ai beau préparer son sac à chaque fois et la préparer c'est non. Il s'est donc mis à porter plainte pour représentation d'enfant alors que j'ai toujours eu un témoin avec moi et que je lui ai toujours présenté mais qu'elle a refusé en s'agrippant à la grille et maintenant en hurlant à tel point que les voisins sortent et que je suis limite téléphoner au samu. On est donc de nouveau en procédure avec un JAF car j'ai demandé en urgence un bilan psy pour vérifier qu'il n'y avait pas un pb plus grave qu'un non pur. Le résultat est le suivant "elle n'a plus confiance en lui, ne veut plus être obligée d'y aller et en à peur. conseil de la psy si on oblige la petite à y aller leurs relations seront définitivement rompues et son développement pourrait en pâtir" Le JAF que nous avons eu a redemandé un bilan que nous devons entamer en septembre. En attendant la petite a refusé de partir en vacances avec lui et il a de nouveau porté plainte, il dit que je lui ai bien présenté la petite avec mon père et son sac que celle ci a refusé et que je n'ai pas fait autorité pour la mettre de force dans sa voiture. Jusqu'ou peut il aller car les

plaintes sont fausses ? Il va revenir exercer son droit en sept et ce jusqu'à la nouvelle décision du JAF, quelle attitude dois je avoir si ma fille refuse toujours ? Je ne veux pas me mettre en tort. Lui dit que je fais de l'aniénation parentale depuis 4 ans alors que c'est faux. C'est un homme qui retourne toujours les situations.